



## Problème pas de facture d'eau

Par **thier74**, le **12/07/2013** à **17:25**

bonjour,

je suis propriétaire d'une maison mitoyenne, en 2008 j'ai fait installer un deuxième compteur d'eau à mon nom. en effet c'était la guerre avec mon voisin pour les factures! donc je suis allé en mairie pour faire installer ce compteur. depuis sa mise en place je n'ai jamais reçu de facture et j'ai de l'eau!!!

il faut savoir qu'à la même période (2008) j'ai fait un dossier de surendettement suite à perte d'emploi de ma femme et donc mes crédits ont été bloqués par la banque de France. je pensais alors normal de ne rien recevoir.

à partir de 2012 tout c'est remis en place pour mes crédits mais je ne reçois toujours pas de facture d'eau de la mairie, alors maintenant j'ai peur de la facture!!!!

il faut savoir que j'ai fait toutes les démarches administratives pour l'installation de ce compteur.  
cdt

Par **pbjardin**, le **17/07/2013** à **14:43**

le mieux est de se rapprocher du Médiateur de l'eau qui traite les litiges liés à l'eau et/ou de l'assainissement (ex : facturation élevée suite à une fuite, consommation inhabituelle non expliquée, contestation de relevé...). Il peut être saisi par tout abonné ou par l'association de consommateurs qui le représente. Les deux parties restent libres de suivre l'avis rendu et, en cas de désaccord, elles peuvent décider de porter le litige devant les tribunaux. L'avis du Médiateur ne pourra être produit que si les deux parties sont d'accord.

Plus d'infos sur : <http://www.activeau.fr/mediateur-eau-litige-facture-eau-fuite.htm>